

## Reconnaissance de dette entre concubins

Par pilou76, le 04/11/2011 à 21:19

Bonjour,

Mon ex-compagnon m'a prêté il y a 3 ans, une somme d'argent. Je lui ai remboursé celle-ci en espèces, car il était à découvert, et ne souhaitait pas que cet argent transite par son compte. A la date de notre séparation, je lui avait tout rembourser. A ce jour, je ne lui dois donc plus rien. Par contre, il n'a jamais voulu m'établir de document à chaque fois qu'il percevait de l'argent en espèces de ma part. J'ai malgré tout continuer à le rembourser en espèces car il se montrait très menaçant envers moi (il était alcoolique et violent lorsque nous vivions ensemble). Quel est mon recours ?

Merci de votre réponse.

Par mimi493, le 05/11/2011 à 07:12

Aucun.

Si un jour il réclame l'argent, il devra prouver lui aussi qu'il a versé l'argent et que c'était un pret. ça sera à l'appréciation du juge

Par pilou76, le 05/11/2011 à 18:06

Merci pour vos conseils. Cordialement.